



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12 novembre 2021
N°1656

Adoption de l'amendement Coluche en projet de loi de finances pour 2022 : Olivier Dussopt se félicite de l'adoption d'un amendement prolongeant l'avantage fiscal pour les dons aux organismes d'aide gratuite aux personnes en difficulté

Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des Comptes publics, salue l'adoption, avec avis favorable du Gouvernement, de l'amendement de la commission des finances adopté à l'initiative du MoDem. Cet amendement **prolonge pour deux ans, jusqu'au 31 décembre 2023, le plafond majoré de réduction d'impôt sur le revenu au titre des dons aux organismes d'aide aux plus démunis** (fourniture gratuite de repas, logements et soins médicaux).

A titre exceptionnel pour 2020 et 2021, jusqu'à 1 000 € de dons pouvaient être effectués et bénéficier de ce taux majoré. Cette mesure de sortie de crise s'appliquera pour deux années supplémentaires afin de **maintenir la capacité de collecte de ces organismes, tels que les Restos du cœur, et la générosité des Français** dans le contexte économique et social particulièrement difficile que nous connaissons.

A l'issue de cette période, cette mesure temporaire fera l'objet d'une évaluation.

Contacts presse

Cabinet d'Olivier Dussopt
Service presse : 01 53 18 45 26 / 57
presse.mcp@cabinets.finances.gouv.fr